

Annexe II b
Règlement d'examen

Spécialité « métiers du cuir » de brevet d'études professionnelles						
INTITULÉ DES ÉPREUVES	Unité	Coef	Scolaires établissements publics ou privés sous contrat, Apprentis C.F.A. ou sections d'apprentissage habilités	Formation professionnelle continue (établissements publics)	Scolaires établissements privés hors contrat, Apprentis C.F.A. ou section d'apprentissage non habilités, Formation professionnelle continue (établissements privés), enseignement à distance, candidats individuels	Durée de l'épreuve ponctuelle
EP1 - Développement de produit : esthétique, fonctionnel et technique.	UP1	4	C.C.F*	C.C.F	Ponctuel écrit	4h
EP2 - préparation et réalisation du produit.	UP2	9 (1)	C.C.F	C.C.F	Ponctuel pratique	8h (+1h P.S.E.)
EG1 - Français - Histoire - Géographie - Éducation civique	UG1	6	Ponctuel écrite	C.C.F	Ponctuel écrit	3 h
EG2 - Mathématiques - Sciences	UG2	4	C.C.F	C.C.F	Ponctuel écrit	2 h
EG3 - Éducation physique et sportive	UG3	2	C.C.F	C.C.F	Ponctuel	

* Contrôle en cours de formation.
(1) dont 1 pour P.S.E.